

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 1^{ER} JUIN 2020 À 20 H 00 PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE¹

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Sidney Benizri
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.
Le conseiller Oren Sebag, B.Sc. RN MBA
Le conseiller David Tordjman

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^{me} Tanya Abramovitch, Directrice générale
M^e Jonathan Shecter, Co-directeur général, directeur des services juridiques et greffier
M^{me} Nadia Di Furia, directrice générale associée
M^e Jason Prévost, Assistant-greffier agissant à titre de secrétaire de réunion

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE CONCERNANT LE VIRUS COVID-19

Avant la tenue de la réunion du conseil de ce soir, le maire Brownstein a demandé qu'un moment de silence soit observé pour les personnes décédées en raison cause du virus COVID-19.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h05 et a terminé à 20h26. Sept (7) résidants ont soumis des questions avant la tenue de la séance de ce soir et elles ont été répondues lors de la diffusion en direct.

1) Mark Mendelson

Le résidant a souhaité obtenir de l'information sur la réouverture des piscines dans les immeubles résidentiels; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que la Ville ne connaît pas la date exacte de réouverture des piscines dans les immeubles résidentiels, mais que l'Institut national de la santé publique du Québec a fourni des lignes directrices pour la réouverture éventuelle de ces piscines.

2) Toby Shulman

La résidante s'est enquis des mesures de renforcement pour le port de masques dans tous les immeubles résidentiels, y compris les espaces communs et les ascenseurs; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que les inspecteurs du service de l'aménagement urbain de la Ville surveilleront les complexes de condominiums et les immeubles à logements pour assurer que des distributeurs de désinfectant pour les mains et l'affichage approprié ont été installés aux bons endroits. Le maire Brownstein a également mentionné que cette obligation ne sera opposable qu'aux syndicats des copropriétaires et aux propriétaires d'immeubles à logements, et non aux individus.

¹ La réunion de ce soir a été tenue par voie de vidéoconférence en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 adopté par le gouvernement du Québec le 26 avril 2020.

3) Hershey & Shani Fellig

Les résidants ont souhaité obtenir de l'information sur la situation à l'hôpital Maimonides et sur la juridiction de la Ville pour remédier à la situation; ce quoi le maire Brownstein a répondu que l'hôpital Maimonides est dans une situation difficile et que la Ville a demandé de l'aide à tous les niveaux du gouvernement pour remédier à la situation. Il a également mentionné que la Ville a demandé que l'armée canadienne intervienne pour aider le personnel hospitalier, et que la Ville travaille quotidiennement sur ce dossier.

4) Sarah Bensimon

La résidante a souhaité obtenir de l'information sur la fermeture du mikvé sur l'avenue Kildare et les raisons pour lesquelles l'établissement n'était pas considéré comme un service essentiel étant donné que les mikvés de la Ville de Montréal ont rouvert leurs portes; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que le SPVM était responsable de la fermeture du mikvé et que cette décision ne relevait pas de la juridiction de la Ville. Le maire Brownstein a également mentionné que le Conseil des rabbins de Montréal a confirmé que les règles concernant les institutions religieuses sont prévues par le gouvernement du Québec. Il a en outre indiqué qu'il a été très actif auprès des autorités de la santé pour rouvrir les mikvés tenant compte des mesures appropriées, et que la Santé Publique avait indiqué qu'ils rouvriraient prochainement.

5) Micky Harrar

Le résidant a demandé a souhaité obtenir de l'information sur les mesures prises pour les individus qui ne respectent pas les mesures de distanciation physique et les recommandations de porter des masques lors des rassemblements intérieurs et extérieurs; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que ces situations relèvent de la juridiction du SPVM et que la Ville ne peut que faire des déclarations sur ce type de situations, et encourager les résidants à suivre les mesures provinciales. La Ville ne peut pas intervenir en ce qui concerne les actions du SPVM pour appliquer les règles provinciales.

Le résidant a en outre souhaité obtenir de l'information sur un rassemblement ayant eu lieu sur les rues Wavell, Smart et Westluxe, et a demandé si la Ville était au courant de cette situation; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que le SPVM intervient pour ce genre de situation.

6) Steven White

Le résidant a souhaité obtenir de l'information sur la réouverture des trois (3) terrains de baseball au parc Trudeau compte tenu des plans du gouvernement du Québec de permettre la reprise des activités de loisirs et de sports extérieurs; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que la santé et la sécurité des résidants est la première préoccupation de la Ville, mais si les autorités de la santé prévoient des directives pour la réouverture des activités extérieures, la Ville étudiera toutes les précautions appropriées pour que ces activités soient sécuritaires. Le conseiller Kujavsky a également fourni des commentaires sur la question.

7) Jeff Joseph

Le résident a souhaité obtenir de l'information sur le port obligatoire des couvre-visages dans les établissements commerciaux et municipaux, plus précisément, si une exception pour les personnes ayant des problèmes de santé comme l'asthme ou des problèmes de traitement sensoriel sera incluse dans le règlement qui sera adopté à la séance de ce soir; ce à quoi Me Jason Prévost a répondu que la Ville a modifié le contenu du projet de règlement afin d'inclure une exception pour ce type de situation et qu'il sera adopté tel quel lors de la réunion de ce soir.

200601

RÈGLEMENT 2557 INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2557 INSTITUANT DES MESURES DE SÉCURITÉ TEMPORAIRES EN RAISON DU VIRUS COVID-19 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC» - ADOPTION

La conseillère Dide Berku a mentionné les différences entre le projet de règlement 2557 déposé à la séance du conseil du 25 mai 2020 et la version finale du règlement 2557 qui sera adoptée à la séance de ce soir, soit:

- L'ajout d'une exception pour le port obligatoire de couvre-visages dans les établissements commerciaux (article 2.3) et les immeubles municipaux (article 2.6) pour les personnes avec des problèmes de santé telles que mais sans s'y limiter, les troubles respiratoires, les troubles cognitifs et des difficultés à entendre; et
- La reformulation du texte de l'article 2.2 concernant les mécanismes de lavage des mains obligatoires dans les complexes de condominiums et les immeubles à logements.

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2557 intitulé : «Règlement 2557 instituant des mesures de sécurité temporaires en raison du virus COVID-19 sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc» soit et est, par la présente, adopté. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY A QUITTÉ LA RÉUNION AVANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION SUSMENTIONNÉE

200602

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 20H40, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE
AJOURNÉE.**

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

JASON PRÉVOST
ASSISTANT-GREFFIER